NOVALAISE
entre lac et montagne

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mercredi 27 septembre 2017 – 18H30

Sous la présidence de Monsieur Denis GUILLERMARD

Présents :
Mesdames BERNARD Mireille - COTTAREL Nicole - GUILLAUD Isabelle – GUILLOT Véronique - JULIEN Anne-Marie LAUDE Catherine - PERRIER Lysiane – PUGNOT Marie - TAVEL Claudine
Messieurs DAMIAN-TISSOT Patrick - GAUTIER François - GROS Gilles - LOPEZ François - MILLION Robert - PLOUZEAU Alain.

Excusés : M. DIEZ Stéphane (pouvoir à M. Lopez) - Mme SCHWARTZ Martine (pouvoir à Mme Guillot).

Absent : François CHARPINE

Secrétaire de séance : Gilles GROS

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 juillet 2017.

Deux abstentions : Véronique GUILLOT et François LOPEZ (en raison de leur absence à ce conseil).

Mr GUILLERMARD sollicite les présents pour rajouter une modification à l'ordre du jour :

« Demande de subvention au club de Gymnastique de NOVALAISE ». Cette modification de l'ordre du jour est acceptée.

- **Compte-rendu des commissions :**

▪ Urbanisme

- Catherine LAUDE retrace la teneur des échanges, lors de la dernière réunion avec l'atelier d'architecture BDa qui accompagne la municipalité pour la révision de son PLU. Le thème principal abordé lors de cette réunion a été « La mobilité en lien avec artisanat, le commerce et le tourisme ». La première remarque concerne l'augmentation de circulation de Novalaise (+10 %), qui rend encore plus nécessaire la recherche de solutions alternatives pour délester la circulation. Les intervenants présents ont constaté et apprécié les aménagements déjà réalisés sur la commune de Novalaise (parking, trottoirs, aménagement de la chaussée etc..).A ce jour, nous disposons de 475 places de stationnement tout autour du bourg. Une vingtaine de places supplémentaires seront réalisées chemin de Ruissieux, dans le cadre du réaménagement de la route de la Crusille.

  D'autres aménagements sont à prévoir tels qu'un aménagement piétonnier de la chaussée sur la route du col de l'Epine, depuis le Centre bourg jusqu'au Collège, ainsi que sur la route du stade jusqu'à la création de la nouvelle voie qui desservira la Fatta par le Nord.

- Anne-Marie JULIEN prend la parole concernant le projet du *jardin de Cécile*, situé à l'arrière du bar tabac *L'endroit*. Elle précise que ce projet est en gestation et qu'il est très important et judicieux de bien réfléchir pour présenter un projet adapté. Une réunion s'est tenue, le 9 septembre dernier, durant laquelle Anne-Lise Monet a présenté au groupe 3 esquisses de projet.

Anne-Lise doit retravailler pour affiner en fonction de critères jugés importants par la Commission :

- accessibilité PMR mais pas forcément sur toute la zone
- sectoriser la parcelle pour ne pas voir l'ensemble d'un seul coup d'œil mais créer des masques ponctuels pour découvrir des ambiances, des espaces en déambulant
- une première partie du terrain (côté PMU) serait la partie plus aménagée et accessible PMR, avec des tables pour se poser, pique-niquer... et qui serait une zone de transition entre la terrasse du bar et l'arrière de la parcelle.
  Des cheminements partiraient de cette 1ère zone découvrir des espaces plus sauvages mais néanmoins travaillés : cheminement le long de la berge et cheminement au travers du champ
- l'idée de planter un beau tilleul au milieu pour créer un peu d'ombre sous laquelle se poser s'est fait jour.
  IL faudra également réfléchir à une délimitation vis à vis du chemin privatif qui dessert les jardins des riverains sans que ce soit un grillage "tout simple".

Mme Monet devra représenter au groupe une exquise prenant en compte ces différents aspects.

- Denis GUILLERMARD aborde le projet du « BOURNIAU ». Concernant le pilotage de ce projet, il informe le conseil qu'il souhaite confier une mission d'AMO (assistance à maitrise d'ouvrage) à Mr Rocco DE BONIS.
  Cette mission sera d'aider à définir le programme et le cahier des charges pour consulter les cabinets d'architectes et bureaux d'étude. M. De BONIS aura un rôle de conseil et d'assistance, de proposition, le décideur restant le conseil municipal. M. De BONIS facilitera la coordination du projet en s'assurant de la faisabilité de la mise en œuvre du projet sur ses différents aspects d'organisation. Il lui a été précisé les souhaits de la Commune : une zone de commerces et d'habitations devra être prise en compte avec le réaménagement de la place.
  Compte-tenu de la nouvelle réorientation du projet, Denis GUILLERMARD précise qu'il n'est pas exclu, dans le cas où nous ne trouverions pas de promoteur, que le projet soit porté par la municipalité et par voie de conséquence le financement représentera un coût non négligeable pour la collectivité.

Avis du Conseil Municipal :

16 pour
2 abstentions (François LOPEZ, et Stéphane DIEZ/ pouvoir à François LOPEZ)

▪ Travaux

- Robert MILLION informe que les travaux « Route de la Crusille ont débuté le 20 septembre dernier. Il revient sur la réunion d'information, qui s'est tenue le 6 septembre dernier en mairie, pilotée par la société ISAGEO, et en présence d'un nombre important de riverains concernés par le projet.

- Il informe également de la poursuite des travaux de la maison des Associations (Reprise des façades côté cour, démolition de la cheminée et reprise toiture)

- Robert MILLION informe que des travaux ont été réalisés devant la Salle Polyvalente afin de permettre le retournement des bus scolaires. Des bordures ont été supprimées ainsi que deux places de parking et le marquage est en attente. Des tests « grandeur nature » ont été réalisé en présence du représentant du Conseil Départemental, afin de valider le bon fonctionnement du projet. La mise en service sera effective à la réouverture à la circulation du tunnel du Chat (Courant Novembre). Une communication sera organisée par la mairie sur ce sujet.

- Alain PLOUZEAU intervient pour informer du démarrage des travaux pour la pose du bâtiment NRO (nœud de raccordement optique) pour Novalaise et les communes voisines le 18/09 à Novalaise.
  Le bâtiment contenant les équipements de répartition des liaisons en fibre optique (équivalent d'un central téléphonique) a été posé sur le terrain municipal à côté de l'Atelier municipal.

  Les premiers raccordements destinés aux Entreprises et aux Services publics auront lieu d'ici un an.
  Les abonnés individuels seront raccordés progressivement les années suivantes.

  Les enrobés, depuis le rond-point à l'entrée de Novalaise jusqu'au chemin de Courvaz, seront réalisés semaine 40 par les services du Département.

  Robert MILLION informe de la remise en état de l'appartement appartenant à la municipalité, au-dessus de la « Maison des agriculteurs ». Le coût de ces travaux de réhabilitation est estimé à 25 000 Euros.

- Mme JULIEN souhaiterait que Robert MILLION puisse communiquer dans le prochain bulletin, sur le rétro planning des travaux de la Crusille.

- Véronique GUILLOT souhaiterait une communication concernant le nouveau retournement des bus scolaires.

▪ Culture & Communication

- Gilles GROS rappelle à tous l'échéance du 6 octobre afin de lui adresser les articles du bulletin municipal. Celui-ci devrait paraitre la deuxième semaine de décembre. Afin de respecter les délais de conception, impression et distribution par la poste, il est nécessaire de prévoir un délai de 7 semaines.
- Gilles GROS et Alain PLOUZEAU reviennent sur la réunion de travail avec Stéphane DIEZ, qui a permis de rendre effective la page « Facebook » de la mairie. Stéphane reste le référent de ce moyen de communication et d'échange moderne.
  Malgré tout la communication sur les réseaux sociaux demande une vigilance particulière, et dans un premier temps seules certaines news, provenant du site communal seront publiées.
- Gilles GROS informe du changement de dates de certaines manifestations traditionnelles du comité des Fêtes (Serge PAPAGALI le 2/02/2018 et marché Alsacien le 1/2/ et 3 décembre 2017. Par contre la St PATRICK se tiendra bien en mars 2018 comme les autres années.
- Gilles GROS revient sur la rencontre prévue avec la commune de NOVALESA, le samedi 21 octobre prochain afin de relancer une dynamique de jumelage, avec notre commune. C'est sur une initiative de Gérard BERGER en lien avec M. le Maire que ce projet a été mis en œuvre.
- Ces relations datent de 1968 et ont perduré jusqu'en 2008. Le programme de la journée est le suivant.
  - Accueil des invités (environ 80 personnes) à la MDL par Denis GUILLERMARD, Stéphanie WEIBEL, et René BELLEMIN : Visite de la MDL et de l'espace scénographique (10H-12H)
  - 12Hh Accueil à la salle polyvalente pour un repas organisé par la maison des agriculteurs et partagé avec les anciens membres du comité des fêtes et les Présidents des Associations qui ont été conviés pour l'occasion. Ce repas confectionné avec des produits locaux sera payant 10 euros/personne.
  - L'après-midi, la population de Novalaise qui le souhaite sera conviée à une après-midi festive rythmée par la prestation du Bandas ITALIEN, présent à cette manifestation et par les morceaux d'accordéons de Nicolas PELUSO.

▪ Associations

- François GAUTIER revient sur le déroulement du FORUM des Associations du 9 septembre et qui s'est très bien déroulé. Celui-ci s'est poursuivi par un repas organisé par le Club de tennis (participation 3 Euro/personne) qui a réuni une trentaine de convives. François GAUTIER a enregistré de nombreux retours positifs.
- François GAUTIER aborde la demande spécifique de renouvellement de matériel formulé par les nouveaux dirigeants du club de Gymnastique de Novalaise. Cette demande est justifiée par l'état de vétusté de ce dernier non renouvelé depuis des années. Il est a noté que certains agrès ne sont plus aux normes. La somme de la liste des besoins dressés s'élève à 17 000 Euros. Ce coût devrait être pris en charge par la commission « sport » de la CCLA, qui ne pourra pas honorer cette demande pour 2017. Une somme sera inscrite au budget 2018. En attendant François GAUTIER et Denis GUILLERMARD proposent de prendre en charge le coût du renouvellement de barres asymétriques environ 2300 Euros, le matériel devant être mutualisé avec les autres utilisateurs.

Avis du Conseil Municipal :

Voté à l'unanimité

▪ Commerce & Artisanat

- Mme Claudine TAVEl informe que des panneaux ont été apposés annonçant le marché de Novalaise.
- Claudine TAVEL informe également de l'installation d'une nouvelle Kinésithérapeute Ostéopathe dans la maison « LUQUAIN» (ancien bâtiment de la CCLA).
- Claudine TAVEL informe de la bonne tenue des pots d'accueil tous les mercredis sur le marché de Novalaise.
- Elle informe également de la tenue de la traditionnelle animation du 8 décembre prise en charge par l'ECAN.
- Mme TAVEL montre aux conseillers présents la nouvelle plaquette informative des commerçants adhérents de l'ECAN, qui sera prochainement distribuée aux habitants de NOVALAISE.

I FINANCES

I.1 Décisions modificatives - comptabilités M14 et M49

BUDGET M14

Ouverture crédit DEPENSES Fonctionnement : 23 700 €

1- remboursement 500 € BUDO ATTITUDE (problème réservation salle)
2- Admissions en non-valeur 13 200 € (NOVA)
3- Honoraires 10 000 € (éboulement Nances)

Dépenses de fonctionnement « financées » par une diminution des dépenses d'investissement sur l'opération ROUTE DE LA CRUSILLE.

Avis du Conseil Municipal :

Voté à l'unanimité

BUDGET M49
Ouverture crédit DEPENSES Fonctionnement : 3 000 € pour admissions en non-valeur (NOVA)

Dépenses de fonctionnement « financées » par une augmentation constatée des recettes de fonctionnement (vente d'eau).

Avis du Conseil Municipal :
Voté à l'unanimité

I.2 Admission en non-valeur

La trésorerie de Yenne nous informe qu'elle n'a pas pu procéder au recouvrement de titres relatifs au règlement des :

- Loyers 2008 /2009 dus par NOVA pour un montant de 13 200 €
- Factures d'eau 2009 à 2015 dues par NOVA pour un montant de 3 000 €

Il est demandé l'admission en non-valeur de la totalité de ces titres.

Avis du Conseil Municipal :
Voté à l'unanimité

I.3 Accès sécurité au tunnel de l'épine : prise en charge des travaux suite à l'éboulement de rochers provenant d'une parcelle communale sur le territoire de Nances

Monsieur le Maire rappelle l'éboulement ayant impacté le 16 mai dernier la route d'accès au CESAR (centre d'exploitation de l'autoroute) et au secours du tunnel de l'Epine. Cet éboulement de l'ordre de 20 m3 (volume approximatif compte-tenu des difficultés d'observation) s'est produit sur le territoire de la commune de Nances depuis une parcelle appartenant à la commune de Novalaise.

Le service RTM (restauration des terrains en montagne) a établi un rapport, suite à une expertise sur place.

Il faudra purger la falaise et créer en pied de talus une protection en blocs béton (type Famy).

Les blocs rocheux obstruant la voirie d'accès ont été enlevés et positionnés en bordure de voirie.

Suite à cet éboulement plusieurs réunions entre l'AREA et les communes de Nances et Novalaise ont eu lieu pour définir les responsabilités et la prise en charge de l'étude et des travaux de sécurisation.

Cette voirie communale de Nances est très importante pour l'AREA : en effet, elle constitue la seule voie d'accès pour les premiers secours en cas d'accidents majeurs dans le tunnel de l'Epine.

Il a été décidé que l'AREA prenait en charge environ 50 % du montant des travaux estimés à 150 000 € TTC (comprenant : étude – génie civil – travaux). La Commune de Nances prend en charge 5 %, la Commune de Novalaise 10 % et le montant restant sera financé à l'aide d'une subvention, au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Monsieur le Maire expose qu'il convient de confier l'étude géotechnique à une entreprise spécialisée en matière de glissement de terrains, coulées, éboulement... afin de mener à bien l'opération de sécurisation des risques résiduels au niveau de la route communale de Nances.
Cette mission a fait l'objet d'une consultation et l'offre de la société SAGE de Gières parait la meilleure d'un point de vue technique. Pour ne pas retarder les travaux, Monsieur le Maire propose de prendre en charge les frais d'étude de la société SAGE Ingénierie se montant à 10 713 € TTC.
Avis du Conseil Municipal : Voté à l'unanimité

I.4 Information relative au transfert du budget du C.C.A.S. dans le budget M14

A la demande de la Trésorerie, il est proposé de dissoudre le C.C.A.S. à compter du 1er janvier 2018 et de l'intégrer au budget général de la Commune.
Le C.C.A.S. n'ayant aucune ressource propre en dehors du virement du budget communal, il n'a comptablement aucune raison d'être.
L'action sociale ne sera pas pour autant inexistante.
La commission sociale en place, composée de 5 membres du conseil municipal et du président et de 5 membres extérieurs est maintenue.

I.5 Information sur la rénovation de l'appartement communal de la Fatta

Suite au départ du locataire du logement communal de la Fatta, des travaux sont nécessaires avant de réintégrer cet appartement dans le parc locatif : remplacement de la porte d'entrée, travaux de remise aux normes électriques, réfection des peintures des plafonds et murs, réfection des sols, travaux de plomberie. Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 25 000 € TTC. Les crédits nécessaires avaient été inscrits au budget.

II URBANISME

II.1 Information sur le projet de modification de la servitude d'accès à la déchetterie

Monsieur le Maire rappelle qu'aujourd'hui l'accès des camions pour l'exploitation de la déchetterie se fait par le sud de la parcelle appartenant à la Société NOVATEX, au moyen d'une servitude.
Compte-tenu du projet d'extension du bâtiment NOVATEX pour une surface de 752 m², il convient d'envisager une autre servitude depuis la route du bief du Moulin.
A cet effet, des essais avec les véhicules de la société SUEZ Environnement qui gère la déchetterie ont été réalisés et cette solution est envisageable.
Il conviendra de délibérer lorsque les projets d'actes seront rédigés et acceptés.

II.2 Information sur la vente du bâtiment SCI les ANAIS

Monsieur le Maire informe que la société SCI Les ANAIS envisage la cession de son bâtiment et bureaux, situés respectivement route du Bief du Moulin et route du Col de l'Epine, à la société NOVATEX.

Claudine Tavel prend la parole :
Au printemps, lors d'une réunion de travail en présence de Monsieur le Maire et ses adjoints il avait été évoqué le devenir éventuel si le bâtiment Nova était un jour en vente. Le gymnase et salles de sport sont à présent saturés, plus de créneau possible et aucune salle ne peut-être dédiée à un sport spécifique en laissant des agrès installés. Aussi lors de cette réunion, il a été convenu que si le bâtiment Nova idéalement situé près du groupe scolaire, du centre bourg et à proximité de salle polyvalente pour son parking serait en vente nous étudierons la question sur la possibilité d'un éventuel achat. Le jeudi 21 septembre Monsieur le Président de la CCLA annonce au conseil communautaire qu'une DIA relative à la vente de ce bâtiment à la société Novatex est arrivée en mairie, avant même que le conseil municipal ne soit informé et se soit prononcé favorablement.

Monsieur le Maire précise que la CCLA a compétence en matière de zone artisanale et qu'il est normal d'en informer le conseil communautaire. D'autre part, si cette information a été donnée lors du conseil d'administration de la CCLA du 21 septembre 2017 c'est uniquement pour une raison de calendrier, le

conseil municipal de Novalaise ayant lieu ce jour. Toutefois, il a également précisé que c'était bien la commune de Novalaise qui avait le droit de préemption.

Madame Tavel regrette qu'aucune concertation et information comme prévues n'aient eu lieu avant cette annonce en CCLA. Elle rappelle qu'un grand terrain est encore disponible dans la zone du Goutier pour une entreprise. Monsieur le Maire précise que la Société NOVATEX n'envisage pas d'acheter dans la zone du Goutier mais a un projet d'agrandissement de son bâtiment actuel et envisage le transfert de ses bureaux dans le bâtiment NOVA.
Claudine Tavel précise être très contente qu'une entreprise de Novalaise soit en pleine essor, et fait remarquer qu'avec ce futur propriétaire les espaces verts entourant ce bâtiment seront enfin très bien entretenus.
Le conseil vote à l'unanimité sur le fait de ne pas préempter cette vente.

II.3 D.I.A.

Maître GAULARD	Carabin – lot N°7	non bâti
Maître RAYNAUD-BELART	Le Gojat	non bâti
SCP ARMAND & LIONNARD	Monthieux	non bâti
SCP ARMAND & LIONNARD	Le Neyret (jardin d'Eugénie)	non bâti
Maître ROUHETTE	Route du Bief du moulin Route du Col de l'Epine	bâti
Maître ROUARD	Route du Banchet	bâti
Maître TOUZET	La Chenal	non bâti

Avis du Conseil Municipal : *aucune préemption, à l'unanimité.*

II.4 Etat sur PC / CU / DP

PC

LAMBERT Arnaud	Carabin – Lot N°7	maison individuelle
CAMPOURCY Mickaël	Carabin – Lot N°3	maison individuelle
Sté SLYD	ZA Goutier	entrepôt pour activité artisanale
CABRAS Christophe	Carabin – Lot N°9	maison individuelle
CAMPOURCY Mickaël	Carabin – Lot N°3	modificatif (ouvertures)
MEUNIER Martin	Carabin – Favarieu Lot N°2	modificatif (piscine)

CU

Maître GAULARD	Carabin	CU d'information
Maître RAYNAUD-BELART	Le Gojat	CU d'information
SCP ARMAND & LIONNARD	Le Monthieux	CU d'information
SCP ARMAND & LIONNARD	Le Neyret	CU d'information
Maître ROUARD	Route du Banchet	CU d'information
Maître ROUHETTE	Route du Bief du Moulin	CU d'information
Maître CAMOZ	Le Commun	CU d'information
Maîtres EXERTIER	Le Biétry	CU d'information
Maître TOUZET	La Chenal	CU d'information

DP

CHARLES Jacques	Monthieux	division foncière
MARTIN-GARIN Céline	Le Bourg	isolation extérieure, pose volets roulants

GERAY Laurent/BARCET Sylviane	Route de Marcieux	extension
LUQUAIN Bernard	Route du Col de l'Epine	réfection façades Est et Nord
PLOUZEAU Alain	Route des Bottières	remplacement balustrade sur balcon existant
COURTOIS Annick	Les Champs	réfection terrasse
SAUCAZ Laurent	Route de St Alban de Montbel	clôture avec pose d'un portail
MOMMER Patricia	Route du Col de l'Epine	réfection toiture avec pose de fenêtres de toit
JOANNON Marie/BERRERD Brice	Chemin de Ruissieux	abri de jardin

II.5 A.M.O. (assistance maîtrise d'ouvrage) pour projet Place du Bourniau

Dans la perspective du projet d'aménagement de la place du Bourniau et construction d'un bâtiment, il est envisagé d'avoir recours à une assistance de maîtrise d'ouvrage pour définir le programme et le cahier des charges.

Avis du Conseil Municipal : *Voir paragraphe commission urbanisme*

16 Pour
2 abstentions (F.LOPEZ-S.DIEZ)

II.6 PLU : compte-rendu de la réunion de travail du 22 septembre 2017

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Catherine LAUDE, en charge de ce dossier. (Voir intervention dans commission urbanisme)

II.7 Information sur la vente passée entre les époux Gardette / EPFL de la Savoie

Monsieur le Maire informe que la vente a été passée le 1er août 2017 aux conditions prévues.

II.8 Instruction des actes d'urbanisme – fermeture de l'antenne de Pont de Beauvoisin

La D.D.T. confirme la fermeture définitive du site de la D.D.T. à Pont de Beauvoisin, à compter du 1er septembre 2017, ce service assurait l'instruction des dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme de la commune.
La commune, appartenant à un EPCI ne dépassant pas les 10 000 habitants, pourra continuer à bénéficier gratuitement de la mise à disposition des services de l'Etat pour instruire les demandes d'autorisations d'urbanisme. Les dossiers seront désormais instruits par la D.D.T. à Chambéry.

III VOIRIE & RESEAUX

III.1 Dénomination des voies du lotissement de Carabin

Monsieur le Maire rappelle la mise en place de la signalétique sur l'ensemble du territoire et le principe retenu pour la dénomination de nouvelles voiries dès lors qu'une voie dessert au moins 3 habitations.
Le cas se présente pour les lotissements de Carabin (13 lots) et Carabin – Favarieux (4 lots).
Les aménageurs concernés ont été contactés afin qu'un nom soit trouvé en rapport avec leur site.

Les propositions sont les suivantes :

- *Allée des orchidées* pour la plus grande voie
- *Allée des valérianes* pour la seconde

Il convient de délibérer afin d'inclure le nom de ces voies à la liste existante pour transmission aux services concernés : Cadastre, Centre des impôts, la Poste, les Services de Secours.

Avis du Conseil Municipal :

Voté à l'unanimité

III.2 Courrier relatif à la limitation de vitesse sur la voirie communale du Terreau

Monsieur le Maire rappelle que suite à une plainte des riverains relative à la vitesse excessive sur la voirie du Terreau, des panneaux de limitation à 30 km/h et *traversée d'enfants* ont été installés afin de répondre à leur attente.

Monsieur le Maire fait part des remarques d'un usager domicilié sur la Commune d'AYN et informe l'assistance des divers échanges de courrier.

III.3 Information sur le réseau téléphonique mobile Orange

Compte-tenu des difficultés rencontrées par la téléphonie mobile ORANGE sur le territoire et suite à de nombreuses remarques d'administrés, Monsieur le Maire avait questionné ORANGE sur les solutions à mettre en œuvre afin d'améliorer ce réseau. ORANGE, après visite sur place, a proposé plusieurs lieux : un semble correspondre aux objectifs de couverture du réseau. Il s'agit de la « pointe » de la parcelle A 1620, à l'arrière du cimetière.

Les conditions d'installation seraient les suivantes : le projet pourrait prendre la forme d'un pylône intégré ainsi que d'armoires techniques installées à proximité sur une surface de 20 m² environ. Un bail d'une durée de 12 ans avec une redevance annuelle de 5 000 € nets serait proposé après acceptation du dossier.

Dans un premier temps, il convient de donner un accord de principe afin d'autoriser la société ORANGE à effectuer les démarches administratives, toutes études (essais radio, mesures de champs, études de structure et de charge..) en vue d'étudier la faisabilité technique d'un projet d'implantation de station radioélectrique.

Monsieur le Maire propose de valider et signer cet accord de principe.

Avis du Conseil Municipal : *Le conseil ne souhaite pas donner un accord de principe mais voudrait, que ce projet pourtant jugé très important soit revu, avec les responsables « Orange » afin de trouver un lieu d'implantation plus adapté. Alain PLOUZEAU spécialiste en ce domaine sera convié à la prochaine réunion de concertation avec le fournisseur de téléphonie.*

III.4 Aménagement du jardin de Cécile

Projet d'aménagement et devenir de ce dossier. (Voir compte-rendu commission)

III.5 Enfouissement des réseaux secs – route de la Crusille : information sur le transfert partiel du marché de maîtrise d'œuvre et du marché de travaux vers le SDES

Monsieur le Maire rappelle les travaux de réhabilitation de la route de la Crusille avec enfouissement des réseaux.
Il informe que les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants ainsi que les travaux d'enfouissement des réseaux secs : distribution publique d'électricité BT, éclairage public et télécommunications peuvent être réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDES.
Un transfert partiel du marché de maîtrise d'œuvre vers le SDES concernant le réseau BT de distribution publique d'électricité a été opéré avec signature d'un avenant tripartite Commune – SDES – ISAGEO.
Un second transfert partiel du marché de travaux vers le SDES concernant les travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité basse tension a été opéré avec signature d'un avenant tripartite commune – SDES- Entreprise BRONNAZ.
Des conventions financières relatives à ces travaux ont été signées entre la Commune et le SDES.

IV DIVERS

IV.1 Programme de coupes de bois 2018

Monsieur le Maire fait part du courrier du directeur de l'ONF relatif aux propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette, c'est-à-dire des coupes prévues au programme de l'aménagement en vigueur (coupes réglées) ainsi que le cas échéant des coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées à raison de motifs techniques particuliers.
La proposition d'inscription de coupes pour l'exercice 2018 est la suivante :

- Parcelle 8 volume présumé 50 m3 surface 1 ha destinée à l'affouage
- Parcelle 12 volume présumé 102 m3 surface 1.70 ha destinée à la vente
- Parcelle 13 volume présumé 162 surface 3.60 ha «
- Parcelle 14 a volume présumé 239 surface 1.70 ha «

Il convient d'approuver l'état d'assiette des coupes de l'année 2018 présenté par l'ONF et de désigner un représentant du maire pour assister au martelage des parcelles.
Monsieur le Maire propose de valider cet état et de nommer Monsieur François LOPEZ en tant que représentant de la Commune.

Avis du Conseil Municipal :

Voté à l'unanimité

IV.2 Coupe affouagère - automne 2017

Monsieur le Maire propose d'organiser une coupe affouagère en forêt communale et donne lecture de la proposition de l'ONF relatif à cette coupe.
La parcelle destinée à l'affouage 2017 est issue de la parcelle N°8 et représente environ 50 m^3. Certains lots nécessiteront obligatoirement l'utilisation d'un treuil pour être sortis.
Les garants de la coupe affouagère seront Monsieur Michel GIFFARD-CARLET, assisté de Messieurs Maurice BLANCHET et Alain GIRARD.
La proposition de date limite pour les inscriptions est le vendredi 27 octobre 2017.

Il convient de se prononcer sur cette proposition, de fixer les conditions de délivrance du bois pour l'affouage, le droit d'inscription.

Pour mémo :

Les conditions d'attribution des lots d'affouage sont les suivantes :

- le droit est réservé aux résidents permanents, chef de famille ayant domicile réel et fixe dans la commune depuis 6 mois,
- les lots ne sont ni cessibles, ni échangeables. Le bois doit rester dans la commune. Toute personne n'ayant pas enlevé son lot avant le 15 avril 2018 perdra son droit sur la coupe suivante.
- les personnes âgées ou invalides pourront faire couper leur bois par une tierce personne, nommément désignée, à condition que le lot soit remis au bénéficiaire,
- l'assurance individuelle est obligatoire,
- la date de la coupe est fixée chaque année par la commission compétente,
- la liste des ayants droits sera remise au receveur municipal pour permettre l'encaissement des sommes.

Le droit d'inscription avait été fixé à 55 € en 2016.

Avis du Conseil Municipal : *accord pour maintien du droit d'inscription à 55 € pour 2017 aux conditions ci-dessus.*

V INFORMATIONS

V.1 Interventions du Département de la Savoie auprès des EPCI – entreprises – associations – Commune – particuliers - collèges

V.2 Remerciements Raid'Belette pour soutien matériel

V.3 Courrier M. GUICHARD

V.4 Courrier Mme BEAUJEAN

Prochains conseils municipaux :

- 23 octobre 2017 – 19H30
- 27 novembre 2017 – 19H30

Séance levée à : 21H30

Le secrétaire de séance,

Gilles GROS

le Maire,

Denis GUILLERMARD

MAIRIE DE NOVALAISE (Savoie)